

AVIS

de l'Inspection Diocésaine de Quimper

19, rue Pen-ar-Stéir, Quimper — C/C. 528.80 Rennes

RENTREE

« La première vertu pour un maître chrétien est l'esprit de foi. Il ne saurait concevoir une trop haute idée de sa mission : dépositaire du trésor des familles, il doit se souvenir constamment qu'il a charge d'âmes et voir dans ses élèves l'espoir de la patrie terrestre et surtout des saints à former pour le ciel. »

Tel est le premier article du Directoire diocésain ; telle a été l'idée maîtresse des cinq retraites prêchées aux instituteurs et institutrices. Ils en ont emporté un sentiment profond de leur responsabilité ; avec les prêtres, les religieux et religieuses de nos écoles, ils vont travailler avec un zèle accru à la formation chrétienne de leurs élèves pendant cette nouvelle année scolaire. Dieu bénira leurs efforts.

C'est la cinquième année de guerre qui commence. La rentrée se fait dans des conditions toujours plus pénibles : le nombre des écoles occupées a augmenté ; de jeunes maîtres ont dû quitter leurs classes. De ce fait, d'ailleurs, la situation eût pu devenir critique. Grâce à l'appel pressant de Monseigneur l'Evêque aux retraites ecclésiastiques, une campagne active a été menée pour nous attirer les concours nécessaires. Nous remercions vivement tous ceux qui y ont participé.

Cinquième année de guerre ! Nous savons ce que ces mots résument de misères et de souffrances ; de mérites aussi ! Ceux que vous acquérez par votre esprit de foi et votre vie de sacrifice seront des plus précieux pour hâter, en même temps que l'avènement de la paix, la réalisation de votre mission d'éducateurs chrétiens.

F. LE STER.

Gerbe d'avis, anciens et nouveaux.

I. — Les Bureaux de l'Inspection diocésaine sont fermés le lundi.

II. — Retenez le Compte-Courant de l'Inspection diocésaine : *Abbé Le Ster, Inspecteur des Ecoles privées, C. C. Rennes 52.880.*

III. — A l'occasion de versements faits à notre Compte Courant, indiquez toujours sur le talon du chèque qui nous est destiné la destination des sommes versées.

IV. — Pour la demande de BONS-MATÈRE, voici les formalités à remplir :

- a) Formuler la demande ;
- b) Faire établir par le fournisseur ou l'entrepreneur la quantité de matières nécessaires pour le travail à effectuer ou les ustensiles demandés ;
- c) Sur une enveloppe timbrée, porter l'adresse suivante : *Service Central d'Approvisionnement, 19, rue de Varenne, Paris (7^e)* ;
- d) Ajouter une enveloppe timbrée à votre adresse ;
- e) Expédier le tout à l'Inspection diocésaine qui approuvera et fera suivre.

V. — Les Avis doivent être mis à la disposition du personnel enseignant ; des instituteurs et des institutrices ont pu encore nous dire qu'ils n'ont pas connu les dates de retraites.

Le Règlement des Ecoles Chrétiennes du Diocèse.

Vous trouverez à l'Inspection diocésaine *Le Directoire à l'usage des Ecoles Chrétiennes*. C'est le règlement diocésain de nos Ecoles. Approuvé par Monseigneur l'Evêque, il s'impose à tous. Les Directeurs et Directrices auront à cœur de le mettre entre les mains de leurs instituteurs et institutrices et d'en exiger l'observation. (L'exemplaire : 4 francs.)

Obéissance aux Consignes administratives.

Nous recevons la note suivante du Comité de l'Enseignement libre de Paris :

« Le Ministère de l'Education nationale se plaint qu'un nombre d'écoles privées ait procédé à une rentrée partielle avant la date de rentrée des écoles publiques.

« Ces établissements ont sans doute mal interprété la circulaire ministérielle du 20 Septembre qui prévoit que certaines écoles, bien que situées dans des secteurs menacés, pourront, après la date de rentrée des écoles publiques, être autorisées à recevoir par roulement un petit nombre d'élèves.

« Jusqu'à la date de rentrée des écoles publiques il est interdit de recevoir, même en petit nombre, des élèves dans les locaux scolaires, pour leur donner un enseignement ; seules, des garderies sont autorisées.

« Le Ministre vient de nous rappeler que les établisse-

ments n'observant pas ces prescriptions s'exposent à des sanctions très rigoureuses qui peuvent amener leur fermeture pour une durée illimitée. »

On ne peut pas dire que pour annoncer la date des vacances les circulaires officielles aient péché par excès de clarté. Pour ce qui est de la rentrée, après quelques tâtonnements, la situation a fini par se préciser. « Défense de rentrer avant le 18 Octobre » : aussi s'est-on bien gardé de rentrer. Mais... on a biaisé ; on a donné des leçons particulières à 3, 5, 10 élèves à la fois, et du coup, sans le savoir peut-être, on a rouvert les classes ; car, retenez-le, « *il y a ouverture d'école lorsqu'il y a réunion d'enfants de diverses familles, quelque limité qu'en soit le nombre* ».

Obéissons aux consignes administratives..., même à celles qui viennent de l'administration diocésaine.

Programme du C. E. P.

Le programme du C. E. P. pour l'année scolaire 1943-44 est celui qui est prévu pour les années paires.

HISTOIRE. — De l'antiquité à Henri IV inclus.

GÉOGRAPHIE. — Le monde moins la France.

SCIENCES APPLIQUÉES. — *Ecoles de garçons urbaines* :

1° Installation de la maison, 4° Hygiène.

Ecoles de garçons rurales : 1° Installation de la ferme ; 3° Nuages, brouillard, pluie ; 4° Gestion de la ferme ; 5° Hygiène.

Ecoles de garçons maritimes : Notions sommaires sur la mer et la vie maritime ; 2° Notions de cosmographie ; 4° La pêche (le port de pêche, météorologie élémentaire ; 5° Hygiène.

Ecoles de filles : 1° Cuisine ; 4° Hygiène ; 5° Puériculture.

Rétribution Scolaire.

Du fait de l'augmentation des traitements, des cotisations d'Assurances sociales, etc..., le 1/4 des dépenses restant à la charge de l'école devient onéreux pour un grand nombre d'établissements. Il a donc fallu songer à l'augmentation de la rétribution scolaire qui pourra s'échelonner de 15 à 25 frs pour les Cours Complémentaires, et de 8 à 15 frs pour les Ecoles Primaires élémentaires.

Les Ecoles non-subventionnées ne sont pas soumises à cette mesure, qui est obligatoire pour tous les autres, du moins quant au maximum, qu'il est interdit de dépasser.

Bourses.

Les Chefs d'établissements scolaires qui reçoivent des boursiers doivent se munir dès maintenant des Etats de liquidation n°s 3 et 4, modèle officiel, exigé par l'Inspection Académique. On les trouvera à l'Inspection Diocésaine (1 fr. l'exemplaire).

Enfants évacués.

Je reçois de M. le Préfet la note suivante : « Je suis saisi de demandes des familles tendant à des placements d'enfants, dans les écoles du département. Il s'agit d'enfants de l'agglomération de Morlaix et de Brest. Je vous serais bien obligé de vouloir effectuer une enquête sur les possibilités de réception de tous les pensionnats relevant de votre autorité et me faire connaître les résultats de cette enquête dès que possible. »

N'oublions pas que, outre les écoles de Brest, les écoles de Morlaix sont fermées ; de nombreux enfants, pour lesquels on n'a pas trouvé jusqu'à présent de lieux de repli, sont exposés au désœuvrement, et à ses conséquences morales. La charité chrétienne nous impose de leur tendre une main secourable. Vous voudrez me faire connaître, au plus tôt, les places dont vous disposez, s'il le faut, en se serrant un peu.

Ouvrages scolaires.

ADDITIF A LA LISTE DES MANUELS SCOLAIRES INTERDITS PAR LES AUTORITÉS D'OCCUPATION

Librairie J. de Gigord, 15, rue Cassette.

Guiraud. — Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours. Cours Préparatoire.

Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain.

Bouillot. — Morceaux choisis. Cours de 7°.

Maquet-Flot-Roy. — Cours de langue française. Cours Complémentaire B. E.

Librairie Hatier, 8, rue d'Assas.

Viator-Francillo. — Histoire de France des Ecoles Primaires. Cours Moyen.

Librairie Istra, 7, rue de Lille.

Lyonnet-Besseige. — Histoire de France. Premier livret (des origines à 1453). Cours Elémentaire.
(La nouvelle édition 1943 est autorisée.)

*Librairie Générale de l'Enseignement Libre,
77, rue de Vaugirard.*

Réunion de Professeurs : Manuel d'Histoire. Brevet Elémentaire.

Réunion des Professeurs : Choix de lectures expliquées. Cours élémentaire.

Réunion de Professeurs : Choix de lectures expliquées. Cours Moyen, Certificat d'Etudes Primaires.

Maison d'Edition des Primaires, Chambéry.

Pothier-Triaud. — La nouvelle Histoire de France vivante. Cours moyen. Classes de 8° et de 7°.

Instituteurs Prisonniers.

Nous voudrions qu'à l'occasion de la fête de Noël, nos chers instituteurs prisonniers puissent recevoir un colis plus abondant, si possible ; à cet effet, notre Caisse des Prisonniers mettra à votre disposition 600 francs par prisonnier. Veuillez donc nous adresser la liste de vos maîtres encore en captivité, en distinguant ceux dont le ravitaillement est à la charge des écoles et ceux qui sont au compte de leurs familles, afin de pouvoir expédier aux uns et aux autres le montant de ce colis de Noël. (Nous donner les adresses des familles.) Je sais combien nos prisonniers sont touchés par le témoignage de notre souvenir. Vous ne manquerez donc pas de leur faire savoir que ce colis spécial leur est envoyé au nom de l'enseignement libre du diocèse, en même temps que vous leur direz que leurs élèves prient pour eux, demandent à Dieu de leur donner le courage nécessaire et de hâter leur libération.

Assurances Sociales.

Tous vos employés, moniteurs, surveillants, domestiques, doivent être inscrits aux Assurances Sociales, quel que soit leur âge. Il paraît que, parmi vous, quelques-uns ont cru que l'on ne pouvait bénéficier des avantages accordés par les Assurances Sociales qu'après l'âge de 18 ans. C'est une erreur dont ont été victimes quelques jeunes gens employés dans nos écoles. Sachez donc que l'on peut être inscrit aux Assurances Sociales dès qu'on reçoit un traitement si minime soit-il.

Subventions.

Nous venons de recevoir une deuxième tranche des subventions ; mais ce n'est pas exactement la seconde moitié ; ce n'en est que les 3/4, ou si vous préférez les 3/8 de la

subvention totale, dont il restera à percevoir un dernier huitième, ou peut-être les 3/4 de ce huitième, puis... Chinoiserie qui ne simplifie pas votre travail, et encore moins le nôtre.

Le nouveau Programme de Brevet.

Le Brevet vient de renaître de ses cendres encore chaudes. Le programme de l'examen est réparti sur 4 années. Il comporte une langue étrangère et des travaux pratiques. Il permettra à ceux qui l'auront suivi de passer à la fin de leurs études primaires supérieures dans la seconde des collèges.

La Quinzaine des Jeunes.

Vous avez reçu du Secrétariat à la Jeunesse une notice sur l'organisation de la QUINZAINE DES JEUNES. Nos élèves, habitués par la Croisade Eucharistique et par tout notre enseignement à pratiquer l'esprit de sacrifice, sauront, nous n'en doutons pas, répondre généreusement à l'appel des organisateurs. Ceux-ci parlent de « solidarité », mot neutre à l'usage de ceux qui seraient effrayés par nos termes usuels de « charité chrétienne ».

Les Traitements pour l'Année Scolaire 1943-1944

Nous venons de recevoir la plupart des Budgets. Hélas ! hélas ! hélas ! N'essayez pas de deviner ce que cachent d'amertume, de reproche aussi, presque de découragement ces trois interjections !

Nous notons ici le barème des nouveaux traitements pour que les instituteurs et institutrices puissent en avoir connaissance :

	INSTITUTEURS	INSTITUTRICES
Stag. les 2 premières années.....	14.400	13.200
6 ^e classe de la 3 ^e à la 7 ^e année.....	15.600	14.400
5 ^e classe de la 8 ^e à la 12 ^e année.....	16.800	15.600
4 ^e classe de la 13 ^e à la 17 ^e année.....	18.000	16.800
3 ^e classe de la 18 ^e à la 22 ^e année.....	19.200	18.000
2 ^e classe de la 23 ^e à la 28 ^e année.....	20.400	19.200
1 ^{re} classe après 28 ans.....	21.600	20.400

Contrôle Médical de la Jeunesse.

Une loi du 13 Août 1943 (J. O. 27-8-43, p. 2253) vient de rendre obligatoire l'Inspection médicale scolaire.

Tous les mineurs qui fréquentent un établissement d'enseignement relevant du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, y compris les jardins d'enfants, les écoles mater-

nelles et les écoles de cadres sont soumis à cette inspection. (Article 1^{er}.)

Ce contrôle a pour objet :

1° De surveiller la croissance et le développement des intéressés, et en cas de déficience physiologique constatée chez ces derniers, de conseiller aux parents et tuteurs toutes mesures utiles ;

2° De dépister les maladies contagieuses et de prendre les mesures prophylactiques nécessaires pour en éviter la propagation...

5° D'une manière générale, de surveiller l'état de santé des mineurs, d'avertir les Chefs d'établissements scolaires, en vue des mesures qu'il leur appartient de prendre et d'attirer, le cas échéant, l'attention des parents ou tuteurs et du médecin inspecteur de la santé ;

Le contrôle pourra être amené à assurer la surveillance de l'état de santé des membres du corps enseignant, quand cet état de santé sera susceptible de retentir sur celui des assujettis au contrôle institué par la loi. (Art. 5.)

Nous vous donnerons en temps opportun les renseignements nécessaires pour la mise en pratique des mesures.

Ar Brezonek er Skol.

Au début de Septembre s'est tenu à Landerneau le premier congrès des Kenvreureiz ar Brezonek.

Il y a été beaucoup question du breton à l'école ; car il est incontestable que l'école est au premier plan du renouveau de notre langue maternelle. Si l'école fait son devoir, le breton est sauvé ; mais si nous devons échouer dans nos efforts de persuasion auprès de nos maîtres dans cette question qui nous tient à cœur pour de multiples et graves raisons, c'en sera bien vite fait du breton, du « breton parlé et du Breton qui le parle » (*Sem. relig.*).

Mais cela ne sera pas.

Les congressistes de Landerneau ont été unanimes à féliciter les maîtres de nos écoles chrétiennes pour le travail réalisé dès cette année.

Avec eux, vous reconnaîtrez facilement que ce ne peut être là qu'un début, que l'effort doit être amplifié de plusieurs façons.

Il doit être étendu à toutes les écoles : quelques-unes, prétend-on, ont biaisé avec le devoir ; on a cité des exemples. Cependant l'ordre de Monseigneur est formel, et l'ordre s'étend, cette année, aux écoles secondaires comme aux écoles primaires. Nous espérons n'avoir plus à déplorer de négligences vraiment marquées.

Notre effort doit aussi être plus profond. L'an dernier, nous n'avons demandé qu'une leçon hebdomadaire d'une demi-heure. C'était peu ; ce n'était qu'un début. Si nous voulons faire œuvre qui vaille, il faut donner au breton une heure par semaine en deux leçons d'une demi-heure chacune.

Soyez bien convaincus que ce ne sera pas là du temps perdu. Croyez-en ceux qui en ont fait l'expérience et ceux qui ont étudié de près le problème du bilinguisme ; tous vous diront que « l'un des piliers d'une solide culture est l'étude des langues mortes et vivantes », que cette étude « n'a pas seulement un but utilitaire mais aussi un but éducatif » et que « la culture linguistique doit commencer par la langue maternelle ».

Nous avons à lutter contre des préjugés, non seulement lorsqu'il s'agit de la langue bretonne, mais dans le domaine de l'éducation en général : allons-nous nous laisser arrêter par ces préjugés, par ces erreurs d'ordre pédagogique ?

Par raison, par sentiment aussi sans doute, nous allons nous remettre à l'étude de notre chère et belle langue maternelle.

Hâtez-vous de demander le manuel *Me a zesk brezoneg*, dont la 2^e édition vient de paraître, en même temps d'ailleurs qu'un autre petit manuel *Le breton par l'image*, du même auteur, M. Séité. Destiné surtout aux débutants, à ceux qui ignorent notre langue, il charmera les grands comme les petits. Le demander à la maison d'édition O LO LÉ, Lanterneau.

A la même maison, vient également de paraître la 2^e édition de *L'Histoire de ma Bretagne*. Les publications d'O LO LÉ sont déjà bien connues et appréciées par la magnificence de leurs illustrations. Celle-ci est d'une richesse incomparable. Elle renferme des pages, nous le reconnaissons, qui sont dures pour la France. Hélas ! les relations entre la grande et la petite Patrie n'ont pas toujours été empreintes d'une excessive tendresse. Certains épisodes, tels la Révolte du Papier Timbré, le Châtiment de Pontcallec sont aussi historiques que regrettables. Fallait-il les rappeler ? Pourquoi pas ? puisque, malgré cela, les Bretons veulent rester parmi les meilleurs des Français.

LES « AVIS » DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS. — Vous pouvez en avoir besoin ; il nous arrive souvent de répondre à une demande de renseignements : « reportez-vous à tel numéro des Avis ».